



N° 28
13/09/2018



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / FDGDON 64
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / CDA 33
p.mouquot@girond.chambagri.fr

Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / Terres Inovia
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / CDA 64
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N° X
du JJ/MM/2018 »*



Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Maïs

- **Stades** : de grain laiteux à 18% d'humidité. D'après Céré'Obs, plus de 95% des maïs ont atteint le stade 50% d'humidité. Les ensilages ont démarré fin août. Les premières récoltes de maïs grain ont démarré sur le secteur des Sables (Blagon), en Dordogne et vont démarrer dans le Néracais.
- **Qualité des récoltes** : surveillez l'évolution des fusarioses sur épi et isolez les parcelles envahies de Datura.
- **Chrysomèle du maïs** : 100 insectes piégés à Ger (64) et 3 à Serres-Morlass (nouveau foyer en 2018).
- **Prospections fin de campagne** : les prospections foreurs et maladies peuvent commencer. Contactez votre technicien pour vous accompagner dans cette démarche d'évaluation.
- **Sésamies /pyrales/Heliothis** : des captures de papillons sont encore réalisées. La gestion prophylactique commence dès la récolte.
- **Punaises diaboliques** : signalement en parcelles de maïs sur le secteur de Dax-Orthez.

Prairie

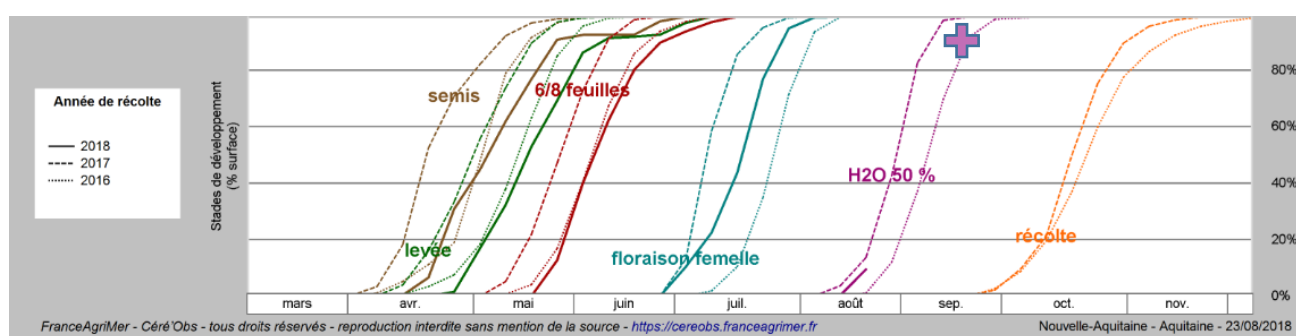
- **Cirphis** : tout début de la "génération de chenilles de septembre". "Période de vigilance anti-chenilles" ...

La rédaction de ce bulletin s'est faite sur la base du tour de plaine maïs réalisé auprès des opérateurs économiques d'Aquitaine et des observations des parcelles de référence: Bergerac (24), Saint-Médard-de-Guizières (33), Blanquefort (33), Sainte-Hélène (33), Saint-Ciers-sur-Gironde (33), Bourideys (33), Saint-Jean-d'Illac (33), Saugnacq-et-Muret (40), Belis (40), Mimbaste (40), Miramont-Sensacq (40), Castel-Sarrazin (40), Estibeaux (40) Saint-Barthélemy-d'Agenais (47), Bruch (47), Jusix (47), Montignac-de-Lauzun (47), Bonnut (64), Sendets (64), Montardon (64), Pontacq (64), Sarpourenx (64), Coublucq (64).

• Stades

Grâce aux températures chaudes de l'été, les maïs ont pu rattraper une partie de leur retard lié à des semis tardifs. Les floraisons ont été nettement décalées par rapport à 2017. La chaleur actuelle est favorable à une évolution rapide de la maturité. Céré'Obs estime que plus de 97% des surfaces ont atteint 50% d'humidité pour l'Ex Aquitaine.

Le graphique ci-après (Source France Agrimer Céré'Obs) présente une évolution des stades au 23/08/2018. On note un certain retard d'apparition du stade 50% d'humidité en août. La croix représente le stade actuel.



Les récoltes de maïs grain ont démarré sur le secteur de Blagon (33) pour des semis de mi-avril pour une valorisation en maïs grain humide. En fin de semaine, elles devraient également démarrer pour les maïs précoces en semis précoces.

• Qualité des récoltes : Fusarioses

La Fusariose des épis de maïs est provoquée par des champignons de type *Fusarium* qui sont à l'origine de la production de fusariotoxines, mycotoxines responsables d'une détérioration de la qualité de la récolte (effets néfastes sur la santé humaine et la croissance des animaux). Les champignons se conservent sur les résidus de récolte laissés à la surface pendant l'interculture.

Tableau : Seuils réglementaires de teneur en mycotoxines

Espèce de Fusariose	<i>Fusarium graminearum</i>	<i>Fusarium section liseola</i>
Mycotoxines produites	desoxynivalenol (DON) et la zearalenone (ZEA)	fumonisines B1 + B2
Seuils réglementaires pour l'alimentation humaine applicable à partir du 1 ^{er} octobre 2007 sur grain brut (Rgl 1126/2007 du 28/09/2007)	DON = 1750 µg/kg ZEA = 350 µg/kg	4000 µg/kg
Recommandations pour l'alimentation animale toutes céréales (JO UE 23/08/06)	DON = 8000 µg/kg ZEA = 2000 µg/kg	60 000 µg/kg (maïs uniquement)
Maïs ensilage plante entière JO UE 17/08/06	Vaches laitières DON = 5000 µg/kg ZEA = 1000 µg/kg	Vaches laitières 50 000 µg/kg

Facteurs de risque :

- le climat,
- la date de récolte,
- l'impact des insectes foreurs,
- la gestion des résidus de cultures de l'année précédente,
- l'effet variétal.

Une récolte réalisée avant le 15 octobre en absence de foreurs permet en général de maintenir un niveau de mycotoxines assez faible. La présence d'insectes foreurs impacte directement le niveau de mycotoxines à la hausse et ce, d'autant plus que la récolte est tardive.

Evaluation du risque :

Nos premières observations d'épis en vallée de Garonne et Sud Aquitaine indiquent une présence importante de chenilles de pyrale sur les épis. Les récoltes précoces sont un moyen d'éviter une dégradation de la qualité sanitaire.



Fusarium graminearum
(Photo A. Peyhorgue - Arvalis)

• **Helminthosporiose**

Observations : dans le tour de plaine, on signale une forte pression Helminthosporiose dans la vallée de l'Adour et des Gaves. Le secteur des Sables est également concerné par cette maladie.

• **Datura**

Les alcaloïdes contenus dans les graines de Datura sont toxiques pour l'homme et pour les animaux. Les études réalisées par l'école vétérinaire de Toulouse en 2007, montrent qu'1 pied de datura pour 25 m² suffit à provoquer des intoxications d'animaux.

La présence de graines de *Datura stramonium* dans les matières premières destinées à l'alimentation animale est réglementée, avec un seuil maximal de 1 gramme/kg d'aliment pour des graines entières non broyées, ni moulues (Directive 2002/32/CE sur les substances indésirables dans les aliments pour animaux). Rappelons également qu'à la livraison au silo, les graines de Datura entrent dans les impuretés diverses, et que leur présence peut vous valoir des réfections sur le prix. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre collecteur afin de connaître les seuils.



Datura
(Photo P. Mouquot - CA33)

Ø Connaître la biologie du Datura pour mieux le combattre en culture de maïs – vidéo ARVALIS-infos.fr

Cliquez sur le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=2JkNaugwp0w>

Evaluation du risque :

En cas de parcelles excessivement sales, il est conseillé de réaliser un triage avant la livraison de la récolte. Il est également important de procéder au nettoyage des cueilleurs à maïs avant de sortir des parcelles infestées pour éviter de contaminer des parcelles voisines et indemnes.

• **Prospection foreurs et maladies de fin de campagne.**

La dissection d'un échantillon de plantes avant récolte (25 à 50 plantes par parcelles) permet :

- d'estimer les infestations larvaires avant récolte. C'est un des indicateurs du risque de dégradation de la qualité de la récolte,
- d'observer les maladies sur épi,
- d'évaluer le risque ravageur de la région agricole pour l'année suivante.
- Les données acquises au cours de la prospection automnale permettront de réaliser une cartographie des infestations larvaires à la récolte.

N'hésitez pas à contacter l'animateur BSV ou votre partenaire technique local si vous souhaitez faire le bilan sanitaire de votre parcelle avant récolte.

- **Ravageurs**

Diabrotica virgifera virgifera : Bilan de la surveillance

Mi-juillet, des pièges à phéromones (plaques engluées) ont été installés sur 130 parcelles de maïs en Aquitaine. Arvalis institut du végétal, les organismes économiques, les Chambres d'Agriculture, les sociétés multiplicatrices de semences et des agriculteurs ont participé à ce suivi dans tous les secteurs d'Aquitaine. Le relevé des pièges a été effectué tous les 8-10 jours du 11 juillet au 5 septembre. Ces pièges qui visent à détecter de faibles niveaux de populations de chrysomèle des racines du maïs, ont été placés à proximité des zones à risques (aéroport, axes de circulation routier et aérien, dépôt de céréales, aire de repos autoroutières, entreprises de transport).

Observations :

Depuis 2015 des piégeages sont effectués sur la commune de Ger. En 2018, les premiers piégeages sur cette commune ont eu lieu le 25 juillet. A ce jour, 100 insectes ont été capturés, soit un nombre similaire à celui de 2017.

Enfin le 16 aout dernier, un piège installé sur la commune de Serres-Morlaas (64) sur une parcelle de maïs voisine d'une aire de repos de l'autoroute A64 à 20 km à l'ouest de GER a capturé 2 insectes cette parcelle était suivie depuis 2015. Suite à ces captures, 6 autres pièges ont été installés le 22 aout aux alentours, de part et d'autre de la bande autoroutière ; sur une de ces parcelles, un nouvel insecte a été capturé le 28 aout, soit 3 captures au total à ce jour.

Sur le reste de l'Aquitaine, aucune autre capture n'a été remontée. L'insecte étant désormais dérèglementé, il ne fait plus l'objet de mesures de lutte obligatoire gérée par l'État.



Piège à phéromone PAL ayant capturé des individus à Ger
(Photo A Peyhorque Arvalis)

Evaluation du risque :

Afin de retarder l'installation de la chrysomèle des racines du maïs dans la région et donc sa nuisibilité future, il est recommandé en année n+1 de sa détection de mettre en place une autre culture que le maïs sur la parcelle concernée et sur les parcelles contiguës cultivées en maïs l'année n.

Proposition de recommandations techniques pour le maïs grain et le maïs fourrage en fonction du niveau de captures de chrysomèle du maïs :

Risque de nuisibilité de la chrysomèle du maïs		Pas de capture	Faibles captures sur pièges à phéromone <100 ad./piège/an	Captures significatives sur pièges à phéromones >100 ad./piège/an	Changement de piège [seuil à définir]	Faibles captures sur pièges jaunes <5 ad./piège/jour <i>Seuil à définir</i>	Captures significatives sur pièges jaunes >5 ad./piège/jour <i>Seuil à définir</i>	
+	Stress hydrique faible	Pas de recommandation concernant l'ITK <i>Surveillance / sensibilisation au piégeage</i>	Pas de maïs l'année n+1 dans la parcelle où les 1ers individus ont été capturés en année n (& dans les parcelles contiguës cultivées en maïs l'année n) <i>Surveillance des parcelles voisines en année n+1</i>	Pas de maïs 1 an sur 6		Pas de maïs 1 an sur 4	Pas de maïs 1 an sur 4	Pas de maïs l'année suivante
				Pas de maïs 1 an sur 5				
+++	Stress hydrique fort							
Mise en œuvre des recommandations à l'échelle :		Territoire	Petite région agricole (= segment)			Parcelle		

- **Sésamies / Pyrales/Heliothis**

Période de risque : de 4/6 feuilles à la récolte.

Observations : des pyrales sont encore piégées cette semaine sur les secteurs Sud Adour, Gaves et Sud 47. Des sésamies sont piégées sur le secteur des Sables. Heliothis est capturé sur les secteurs Sud 47, Sud Adour Gaves et Sables. Des larves de pyrales et sésamies sont observés en Sud Adour et vallée de Garonne sur épi avec une fréquence modérée (16% sur la parcelle de référence de Mimbaste).



Larve de sésamie dans épi
(Photo T. Larrieu - CA33)

Evaluation du risque :

Afin de limiter la pression des insectes foreurs au cours de la prochaine campagne, nous conseillons un broyage fin des cannes de maïs après la récolte avec un dessouchage du pied pour favoriser l'exposition des larves au parasitisme et aux conditions climatiques hivernales. Cette pratique qui favorisera la décomposition des résidus, permettra aussi de limiter le risque mycotoxines sur le maïs ou les céréales à paille suivants.

- **Punaise diabolique**

Observations : dans un secteur compris entre les communes de Puyoo, Dax, Amou, Orthez il est possible d'observer des punaises diaboliques dans les parcelles de maïs.



Punaise diabolique et dégâts
(Photo S. Désiré - FDGDON 64)

Prairie

- **Cirphis**

Observations :

Quelques papillons ont été piégés : à CAMBO (1), à BIDARRAY (2), à MONTARDON (1).

Des chenilles ont été observées sur les sites de ARETTE, LANNEPLAA et MACAYE, à très faible densité (moins de 2 chenilles / m²) ; les chenilles étaient des individus jeunes (10 à 15 mm à MACAYE, de longueur inférieure à 5 mm à ARETTE et LANNEPLAA).

On semble être donc au tout début de la "génération de chenilles de septembre".

Il convient donc de faire le tour de ses prairies, régulièrement : un passage tôt le matin (pour profiter de la rosée), tous les 2 jours dans les parcelles permettra de repérer plus aisément une éventuelle présence de larves dès son tout début.

Fauche, pâture voire piétinement / roulage / chaulage (à la chaux vive) pourront alors si nécessaire être mis en oeuvre, de façon précoce.

On est dans la "période de vigilance anti-chenilles" ...

Contacts

Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques : MC MAREAUX 06 24 42 59 54 // P MAHIEU 06 85 30 22 70

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".